



2025

DÉCISION MUNICIPALE**N° 2025 - 88****En date du 25 août 2025**

Objet : Souscription d'un emprunt auprès de la banque postale – réalisation des travaux de l'opération « réhabilitation de la cavée saint-côme »

Prise en application de la délibération n° 2024-107 du conseil municipal en date du 5 décembre 2024 visée par la Préfecture, déléguant notamment au Maire, les pouvoirs suivants : 3° De procéder, dans les limites de 500 000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au << a > de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2025- 38 du 8 avril 2025 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2025

Vu la décision municipale 2023-51 du 22 juin 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'Opération à la société SECT pour un montant de 22 950 € H.T.

Vu la décision municipale 2025-36 du 12 mars 2025 attribuant le marché de travaux à la Société FILLoux pour un montant de 492 566,50 € H.T.

Vu la convention de financement départemental pour le Contrat d'Aménagement Régional de Luzarches 2022-2025 signée le 22 décembre 2022 et plus particulièrement les subventions prévues dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de la Cavée Saint-Côme » pour un montant de 211 847 € pour la Région Ile de France et 137 142 € pour le Département du Val d'Oise

Considérant la part à la charge de la commune pour cette opération qui s'élève à 166 527,50 €

Considérant le décalage significatif à prévoir de certaines recettes d'investissement portant sur la vente de terrains à bâtir appartenant au patrimoine privé communal et, par suite, l'intérêt pour la commune de recourir à un prêt bancaire d'un montant de 150 000€ pour financer la part de la commune relative à l'opération « Réhabilitation de la Cavée Saint-Côme »,

REÇU EN PREFECTURE**le 27/08/2025**

Application agréée E-legalite.com



2025

Considérant l'offre établie par la Banque Postale,

Le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1 : **De souscrire** auprès de la BANQUE POSTALE, dont le siège social est situé 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06, un contrat de prêt de 150 000 € (cent cinquante mille euros) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

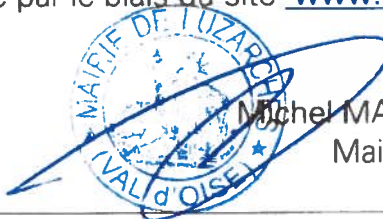
Prêt à taux fixe :

- Montant du Prêt : 150 000 €
- Taux fixe : 3,92 % sur une durée de 20 ans
- Amortissement : progressif du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : trimestrielle
- Modalités de déblocage des fonds : en un tirage dans les 3 mois suivant l'édition des contrats.
- Amortissement sur la somme réservée 3, 6 ou 12 mois après le 1er tirage et paiement des intérêts sur les sommes débloquées.
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 0,10% du montant du contrat de prêt, soit 150 euros,

Article 2 : **De conférer** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt réglant les conditions du prêt et la ou les demandes de réalisation des fonds. Il est habilité à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : **De dire** que les dépenses seront inscrites au budget 2025

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.


Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 27 août 2025
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 27 août 2025